

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard LACOMBE, maire.

Date de la convocation : 30 juin 2025

M. Gérard LACOMBE	
Mme Anaïs NAVARRO	a donné procuration à M. LACOMBE
Mme Aliénore PLAISANT	
M. Francis TALANDIER	
M. Jean PORTELLI	
Mme Catherine BALLADUR	a donné procuration à Mme BOUDANT
Mme Monique LACROUX	a donné procuration à M. ARQUIÉ
Mme Samantha SANTERRE	absente
Mme Céline URBAIN	
M. Raphaël LIENARD	a donné procuration à M. TALANDIER
M. Arnaud ARQUIÉ	
Mme Jacqueline DELPLANQUE	
M. Jean BONHOURE	
Mme Gaëlle ALBARIC	
Mme Marie-Jeanne BOUDANT	
M. Didier CHALLINE	
Mme Elisabeth SACCAZES	
M. COURDAVAULT Jean-Marc	
M. ALBERT Lionel	

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne BOUDANT

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une simple remise en peinture des façades.

2 entreprises ont répondu : « Escriva Peinture » et « PAYA ». Après analyse des offres, la CAO a noté et classé ces entreprises :

<i>1 – Escriva Peinture</i>	<i>9,20/10</i>
<i>2 – PAYA</i>	<i>8,05/10</i>

Le lot 4 « Enduits extérieurs » est attribué à l'entreprise « Escriva » dont l'offre s'élève à 32 609,21 € HT.

e) Lot 5 « Doublages – Cloisons – Isolation – Faux-Plafonds »

M. le Maire précise qu'il s'agit essentiellement d'une remise à neuf des faux-plafonds (qu'il faut démonter pour refaire les réseaux), et l'isolation.

1 entreprise a répondu : « SNP ». Après analyse de l'offre, la CAO a noté et classé cette entreprise :

<i>1 – SNP</i>	<i>10,00/10</i>
----------------	-----------------

Le lot 5 « Doublages – Cloisons – Isolation – Faux-Plafonds » est attribué à l'entreprise « SNP » dont l'offre s'élève à 49 930,00 € HT.

f) Lot 6 « Menuiseries Extérieures »

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un poste de dépenses très important car il comprend le remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes extérieures, qui ne sont pas isolantes.

Les menuiseries sont initialement prévues en alu. Le montant du marché avait été estimé à 163 670 € HT.

2 entreprises ont répondu : « Sté Nouvelle des Ets LABEUR » et « SAS Barsalou ». Après analyse de l'offre, la CAO a noté et classé ces entreprises :

<i>1 – SAS Barsalou</i>	<i>9,00/10</i>
<i>2 – Sté Nouvelle des Ets LABEUR</i>	<i>7,92/10</i>

A noter que ces 2 offres sont bien plus importantes que l'estimation du maître d'œuvre. Il est proposé de lancer une négociation pour diminuer le prix de cette prestation, en rappelant aux 2 entreprises que les variantes sont autorisées, tant qu'elles respectent les performances énergétiques demandées dans le cahier des charges.

Répondant aux questions de l'assemblée, M. le Maire précise que cela ne retardera pas le début du chantier.

Il précise également que des éléments architecturaux (3 ouvertures en demi-lune situées dans l'atelier du 1^{er} étage) sont hors de prix.

La question est posée de l'utilité du tout aluminium. Pourquoi ne pas prévoir certaines ouvertures en PVC ?

M. le Maire précise également que les délais de fabrication sont généralement de 6 à 12 semaines.

Considérant la difficulté de réunir la Commission d'Appel d'Offres ou le Conseil Municipal au cœur de l'été, le Conseil donne pouvoir à M. le Maire pour attribuer les lots 6 « Menuiseries Extérieures » en fonction des réponses données par les entreprises et en tenant compte de l'enveloppe budgétaire prévue au BP 2025.

g) Lot 7 « Menuiseries Intérieures »

Aucune entreprise n'a répondu. Une consultation complémentaire va être faite par le maître d'œuvre. Les entreprises sollicitées auront jusqu'à fin juillet pour transmettre leur offre.

Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire pour attribuer le lot 7 « Menuiseries Intérieures » en fonction des propositions attendues.

h) Lot 8 « Plomberie Chauffage Climatisation VMC »

M. le Maire précise qu'il s'agit essentiellement d'équiper l'ensemble des pièces en pompe à chaleur, de rénover les sanitaires de la partie maternelle et d'installer des VMC double flux dans toutes les classes.

A noter que les artisans du village (plombiers et électricien) avaient été informés personnellement de la publication de l'avis d'appel d'offres, pour qu'ils puissent répondre. Malheureusement, aucun n'a donné suite.

2 entreprises ont répondu : « AGTherm » et « CEGELEC ». Après analyse de l'offre, la CAO a noté et classé ces entreprises :

<i>1 – AGTherm</i>	<i>10,00/10</i>
<i>2 - CEGELEC</i>	<i>9,00/10</i>

Le lot 8 « Plomberie Chauffage Climatisation VMC » est attribué à l'entreprise « AG THERM » dont l'offre s'élève à 95 916,44 € HT.

i) Lot 9 « Electricité »

1 entreprise a répondu : « SPIE ». Après analyse de l'offre, la CAO a noté et classé cette entreprise :

<i>1 – SPIE</i>	<i>9,60/10</i>
-----------------	----------------

Le lot 9 « Electricité » est attribué à l'entreprise « SPIE » dont l'offre s'élève à 84 654,47 € HT.

j) Lot 10 « Panneaux photovoltaïques »

1 entreprise a répondu : « Serrano ». Après analyse de l'offre, la CAO a noté et classé cette entreprise :

<i>1 –Serrano</i>	<i>8,80/10</i>
-------------------	----------------

Le lot 10 « Panneaux photovoltaïques » est attribué à l'entreprise « Serrano » dont l'offre s'élève à 26 838,00 € HT.

k) Lot 11 « Serrurerie »

M. le Maire précise qu'il s'agit essentiellement du remplacement de l'escalier de secours en colimaçon, par une passerelle donnant directement sur la voie publique.

Aucune entreprise n'a répondu. Une consultation complémentaire va être faite par le maitre d'œuvre. Les entreprises sollicitées auront jusqu'à fin juillet pour transmettre leur offre.

Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire pour attribuer le lot 11 « Serrurerie » en fonction des propositions attendues.

l) Lot 12 « Peinture »

4 entreprises ont répondu : « Escriva », « Paya », « Revêtement du Littoral » et « Puerto JP ». Après analyse de l'offre, la CAO a noté et classé ces entreprises :

<i>1 – Puerto JP</i>	<i>8,50/10</i>
<i>2 – Escriva</i>	<i>8,30/10</i>
<i>3 – Revêtement du Littoral</i>	<i>7.15/10</i>

A noter que le nettoyage général du chantier est prévu dans ce lot. Le tarif proposé pour cette prestation par Puerto JP semble anormalement bas. (1 500 € pour Puerto JP, alors que les autres candidats l'ont estimé entre 5 561 € et 9 192 €).

Il est proposé de demander une confirmation du tarif à l'entreprise avant d'attribuer le marché.

M. ALBERT trouverait logique que ce soit la même entreprise que pour les peintures extérieures.

M. LACOMBE acquiesce, tout en rappelant qu'il existe des règles qu'il faut respecter, pour rester dans la légalité.

Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire pour attribuer le lot 12 « Peinture » en fonction de la réponse apportée par l'entreprise « Puerto JP » et de l'analyse des offres réalisée en CAO.

m) Lot 13 « Voiries et réseaux divers »

1 entreprise a répondu : « Colas Midi Méditerranée ». Après analyse des offres, la CAO a noté et classé cette entreprise :

<i>1 – Colas Midi Méditerranée</i>	<i>10,00/10</i>
------------------------------------	-----------------

A noter que l'enveloppe initiale prévue pour cette prestation était de 74 000 €. Le projet avait évolué pour tenir compte des avis des enseignantes et des délégués de parents d'élèves.

Il est proposé de lancer une négociation pour diminuer le prix de la proposition reçue (125 196,10 € HT), en rappelant à l'entreprise que les variantes sont autorisées, tant qu'elles respectent le cahier des charges.

Il est rappelé l'intérêt de la désimperméabilisation des cours d'école, pour créer des îlots de fraîcheur. M. le Maire est plus sceptique sur son impact sur les inondations dans notre climat méditerranéen.

Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire pour attribuer le lot 13 « Voiries et réseaux divers » en fonction des réponses données par l'entreprise et en tenant compte de l'enveloppe budgétaire prévue au BP 2025.

Vote : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

M. le Maire revient sur la question de l'utilité d'organiser 2 séances du Conseil Municipal au lieu d'1 : lors de la prise de décision, il ne savait pas combien d'entreprises allaient répondre. S'il avait su qu'aussi peu d'entreprises allaient répondre, il aurait pu décider de n'en faire qu'un.

Il informe l'assemblée qu'une première réunion de chantier est prévue le 17 juillet.

2) Informations et questions diverses

a) Recrutement d'un apprenti

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'un jeune armissannais souhaitant passer un CAP « Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments », par la voie de l'apprentissage.

Considérant l'intérêt pour ce jeune de se former dans une collectivité territoriale,

Considérant que l'embauche d'un apprenti permettrait de renforcer les effectifs du service technique,

M. le Maire propose d'accéder à cette demande, et d'embaucher un agent en contrat d'apprentissage.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve l'embauche d'un agent en contrat d'apprentissage CAP « Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments », et modifie le tableau des effectifs en ce sens.

Il autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Vote : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

b) Recrutement d'agents

M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs agents sont en arrêt maladie. Il peine à recruter du personnel pour les remplacer. Il invite les élus à lui communiquer les noms de personnes disponibles, cherchant à travailler.

c) Nouveau véhicule CCFF

M. TALANDIER, responsable du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) tient à remercier la municipalité pour l'achat du nouveau véhicule CCFF ; il permet aux bénévoles d'accomplir leur mission de prévention et de surveillance dans des conditions optimales.

M. le Maire remercie les élus pour leur présence, et souhaite à tous de bonnes vacances.

Séance levée à 21h20